# PRIX BASE MONTHEY SA

# Règlement

## Article 1

Pour marquer l'intérêt qu'elle porte à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), et en particulier à sa Section de chimie et génie chimique, l'entreprise BASF Monthey SA institue le « Prix BASF Monthey SA ».

## Article 2

- 1. Ce prix est destiné à récompenser l'étudiant(e) ayant réalisé le meilleur projet de master (4 à 6 mois de recherche) dans le domaine de la chimie moléculaire et biologique, ainsi que l'étudiant(e) ayant réalisé le meilleur projet de master dans le domaine du génie chimique et biochimique. Ces deux lauréat(e)s sont sélectionnés parmi les auteurs de projets de master ayant obtenu la note de 6.
- 2. Un montant de CHF 1'000.- est attribué à chacun(e) de ces deux lauréat(e)s.

#### Article 3

Ce prix est attribué en principe chaque année. Toutefois, si aucun(e) étudiant(e) n'a obtenu la note de 6, il n'est pas décerné.

#### **Article 4**

Les deux lauréat(e)s sont sélectionné(e)s par un jury, composé d'au moins un(e) enseignant(e) du master en chimie moléculaire et biologique et d'un(e) enseignant(e) du master en génie chimique et biochimique. Ce jury est désigné par la Commission d'enseignement de la Section de chimie et génie chimique de l'EPFL.

#### Article 5

La Section de chimie et génie chimique communique la proposition du jury à BASF Monthey SA et à la vice-présidence des affaires académiques de l'EPFL.

#### Article 6

Ce prix est décerné lors de la cérémonie de remise des diplômes de la Section de chimie et génie chimique.

Le Directeur de BASF Monthey SA

le Manlieg 21-7-10

Le Président de l'EPFL

Prof P Aebischer